



CHARTRES

Demande d'autorisation d'occupation temporaire du domaine public à l'occasion de travaux

La demande doit être formulée impérativement 10 jours minimum avant le début des travaux

Toute demande incomplète / non conforme / hors délai fera l'objet d'un rejet

Ce formulaire constitue une demande qui ne vaut en aucun cas une autorisation tacite

Nom ou raison sociale Tél

Adresse
Code Postal.....VILLE

***Pour la facturation : Numéro de SIRET pour les entreprises**
(Obligatoire)

Date de naissance pour les particuliers .. / .. /

* Client / bénéficiaire des travaux : *Redevable :

***Localisation précise des travaux**

N° Rue

***Date de réalisation des travaux : Du ___ / ___ / _____ au ___ / ___ / _____**

Tout dépassement ou modification de date devra faire l'objet d'une nouvelle demande.

***Nature de l'occupation :**

- Réserve de stationnement pour travaux
 - Palissade de chantier
 - Echafaudage
 - nacelle ou grue Mobile
 - Benne
- Moyens techniques utilisés : 1 mini pelle 1 camion PL 1 camion benne 1 véhicule utilitaire
- Autre préciser :

***Surface d'emprise au sol (obligatoire) : m²**

***Détail de l'implantation :**

- Sur trottoir
- Sur chaussée
- sur place de stationnement
- Autre (préciser) :

***Description précise des travaux :**

.....
.....

*** Autorisation d'urbanisme :** OUI NON Reprise à l'identique Secteur sauvegardé

N° ___ 28 085 _____ délivré le ___ / ___ / _____

***Fournir obligatoirement un plan côté de l'implantation du chantier concernant l'emprise sur la voirie.**

Tarifs d'occupation du sol

0,50 € tarif d'occupation du domaine public pour la mise en place **d'échafaudage ou benne ou nacelle** par m² et par jour calendrier pendant la durée du délai imparti par l'autorisation (après dépassement de délai, le tarif est doublé).

0,61 € ou 0,36 € ou 0,24 € (suivant surface d'emprise au sol) tarif d'occupation du domaine public pour la mise en place de **palissade** de chantier par m² et par jour calendrier pendant la durée du délai imparti par l'autorisation (après dépassement de délai, le tarif est doublé).

0,72 € tarif d'occupation du domaine public pour réservation de **stationnement ou stationnement en zone piétonne** dans le cas de camion atelier par M² et par jour calendrier (le tarif est doublé pour les occupations non déclarées, le non-respect des délais de procédure et le non-respect des prescriptions de l'arrêté)

3,10 € tarif d'occupation du domaine public pour le stationnement sur la **Butte des Charbonniers** pour les artisans intervenant en zone piétonne par véhicule et par jour calendrier (Tarifs 2025)

ENGAGEMENT DU DEMANDEUR

Je soussigné,.....

- certifie l'exactitude des renseignements contenus dans la présente demande, m'engage à respecter les prescriptions des services administratifs contenues dans l'arrêté de permission de stationnement, m'engage à payer les droits de voirie et les frais annexes tant que le domaine public ne sera pas en totalité libéré, m'engage à déposer ma demande 10 jours avant le début des travaux, avoir été informé que si mon occupation du domaine public engendre une perturbation de la circulation automobile et/ou piétonne et/ou stationnement, je dois effectuer une demande d'arrêté temporaire distincte. L'autorisation délivrée sera ensuite affichée sur site. L'absence de réponse vaudra refus de réalisation.

***Champs obligatoires *Date :**

*Signature + cachet du demandeur :

*Signature + cachet du redevable :